Environnement

Offensive contre les quads

UADS, motos et autres 4 x 4 sont devenus indésirables sur les sentiers des parcs naturels régionaux d'Île-de-France. Pour lutter contre l'invasion de ces engins motorisés, 32 communes du parc naturel régional (PNR) du Vexin, à cheval sur les Yve-

lines et le Val-d'Oise, ont pris des arrêtés d'interdiction de circuler sur les chemins de promenade et de randonnée. En vallée de Chevreuse dans les Yvelines, le parc apporte son soutien à la pétition nationale lancée par l'association France Nature Environnement contre les deuxroues dans les espaces naturels.

« Les loisirs motorisés sont en plein développement. Nous constatons une augmentation de cette pratique dans notre domaine forestier », explique-t-on à la Maison du parc du Vexin. Pour endiguer ce phénomène, le maire de Follainville-Dennemont (Yvelines) a pris demièrement un arrêté contre le passage d'engins motorisés sur les sentiers forestiers.

La commune d'Haravilliers (Vald'Oise), située sur les buttes de Rosne, un site classé, a renforcé cette mesure par la fermeture de certains itinéraires et de la mise en place de dispositifs anti-franchissement. Les résultats sont concluants : la fréquentation des véhicules motorisés a baissé de 70 % en trois ans.

De son côté, le puissant lobby des amateurs de loisirs motorisés réclame, depuis plusieurs mois, l'annulation de la circulaire de Nelly Ollin, ministre de l'Ecologie. Ce texte interdit la circulation des véhicules en dehors des voies ouvertes à cet effet. Il a d'ailleurs porté plainte auprès du conseil d'Etat et adressé quelque 35 000 pétitions à son ministère. « Ce texte ne constitue rien d'autre qu'une chasse ouverte aux pratiquants de ces loisirs », indique Charles Peot, porte-parole du comité de défense des loisirs verts (Codever). « Notre travail d'éducation pour que tous circulent sur les chemins risque d'être réduit à néant, déplore Charles Peot. Car le motard qui empruntera un chemin risque d'être verbalisé aussi durement que celui qui fait du hors-piste. »





Comme dans de nombreux parcs naturels régionaux, les quads sont devenus indésirables dans les forêts du Vexin-Yvelines.